

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00

Email : sodecao.dg@gmail.com

Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00

Email : sodecao.dg@gmail.com

website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE I : AVIS DE CONSULTATION

PIECE II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PIECE III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PIECE IV : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE V : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PIECE VI : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

PIECE VII : PROJET DE LETTRE COMMANDE

PIECE VIII : MODELES OU FORMULAIRE DES PIECES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

PIECE IX : CHARTE D'INTEGRITE

PIECE X : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

PIECE XI : JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

PIECE XII : LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES FINANCIERS

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°00.../DC/SODECAO/CIPM/2026 DU..... POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm



PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/SODECAO/CIPM/26 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

Financement : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION: LIGNE 244150

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECAO lance une consultation pour *l'acquisition des équipements d'accompagnement pour la réalisation des projets d'aménagement à la SODECAO*

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent l'achat, le transport, la manutention, la livraison et la formation du personnel à l'utilisation des équipements d'accompagnement pour la réalisation des projets d'aménagement notamment :

- 01 Drone de cartographie, photogrammétrie et laser 3D (version internationale) avec accessoires ;
- 01 Drone pour les levés de précision en agriculture type multispectrale (version internationale) avec accessoires ;
- 01 Ordinateur type Desktop ;

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises installées en République du Cameroun, spécialisées dans la fourniture.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget MINADER EXERCICE 2026, Imputation budgétaire 244150

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est en ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maitre d'Ouvrage aux heures ouvrables au bâtiment de la Sous-Direction des Affaires Administratives, aux portes numéro 17 et 19, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ainsi que sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenue à la SODECAO, au bâtiment de la Sous-Direction des Affaires Administratives, portes numéro 17 et 19, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **50 000 (cinquante mille) Francs CFA**, payable dans le Compte spécial CAS- ARMP N°335988 ouvert dans les livres comptables de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) et sur présentation de la quittance d'achat ci-dessus mentionnée.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **49 198 441 (quarante-neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante-un) francs CFA.**

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier de Consultation et dont le montant s'élève à **300 000 (trois cent mille) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission devra être timbrée, acquittée et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

10. Remise des Cotations

La cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **26 novembre 2026 à 12 heures**. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

« AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/SODECAO/CIPM/26 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO). »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

➤ Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.
- Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **26 novembre 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECAO en présence de chaque soumissionnaire qui le désire ou de son représentant dûment mandaté.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent dater de moins de 03 (trois) mois en ce qui concerne l'attestation d'immatriculation, le registre de commerce, l'attestation de non faillite, l'attestation de conformité fiscale et l'attestation de domiciliation bancaire ; et avoir été produites postérieurement à la date de signature du présent Avis de Consultation pour ce qui est de l'attestation de la CNPS, de la quittance d'achat du Dossier de Consultation, de la caution de soumission et de l'attestation de non exclusion de l'ARMP.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication des références de la demande de cotation ;
- Les plis non conformes au format de fichiers des offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluation

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a) Absence de la caution de soumission acquittée à la main, et timbrée au tarif en vigueur, accompagnée du récépissé de consignation de la CDEC ; conformément aux dispositions de la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;
- b) Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- c) Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce ;
- d) Non-respect d'au moins six (06) sur les huit (08) critères essentiels dont la conformité aux spécifications techniques mineures ;
- e) Absence ou non-conformité de la Capacité financière supérieure ou égale 15 000 000 (quinze millions) de FCFA ;
- f) Non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans le descriptif des fournitures du présent Dossier de Consultation (les deux plateformes aériennes et l'ordinateur) ;
- g) Absence de l'attestation de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années signées sur l'honneur ;
- h) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- i) Non-conformité du modèle de soumission ;
- j) Absence d'un élément de l'offre financière (DQE, BPU, Soumission) ;
- k) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l) Absence des fiches techniques ou prospectus des équipements (les deux plateformes aériennes et l'ordinateur) ;
- m) Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;
- n) Non-respect du format de fichiers des offres.

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

N°	Critères	Evaluation
1	Présentation de l'offre	Oui/Non
2	Références du soumissionnaire	Oui/Non
3	Disponibilité de la fourniture et service après vente	Oui/Non
4	Conformité de la fourniture	Oui/Non
5	Chiffre d'affaires	Oui/Non
6	Délai de livraison	Oui/Non
7	Conditions d'acceptation du marché	Oui/Non
8	Programme de Formation	Oui/Non
TOTAL		

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **25 (vingt-cinq) jours calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Sans objet

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification requis et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la SODECAO, au bâtiment de la Sous-Direction des Affaires Administratives, portes numéro 17 et 19.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Maitre d'Ouvrage au numéro (+237) 222 304 544 et de l'ARMP au numéro (+237) 222 201 803.

Yaoundé, le 29 Octobre 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Autorité Contractante,
EKO'O AKOUAFANE Jan Claude**

Ampliations :

- ARMP
- CIPM
- Chrono

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° /RFQ/SODECAO/CIPM/26 OF FOR THE
ACQUISITION OF SUPPORT EQUIPMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF DEVELOPMENT PROJECTS AT THE
COCOA DEVELOPMENT CORPORATION (SODECAO).**

FUNDING: MINADER PIB 2026 fiscal year

BUDGET LINE: 244150

1. Purpose of the Invitation to Tender

The General Manager of SODECAO hereby launches an Open National Invitation to Tender for the acquisition of support equipment for the implementation of development projects at SODECAO.

2. Nature of services

This contract concerns the purchase, transportation, handling, delivery and training of personnel in the use of the support equipment required for the implementation of development projects consisting of:

- One (01) mapping, photogrammetry and 3D laser scanning drone (international version), complete with accessories;
- One (01) multispectral drone for precision agricultural surveying (international version), complete with accessories;
- One (01) desktop computer.

3. Participation and Origin

Participation in this invitation to tender is open to enterprises specialized in equipment procurement, based in Cameroon.

4. Funding

Funding of this invitation to tender shall be provided by the MINADER Public Investment Budget, 2026 fiscal year, budget line 244150

5. Submission method

The submission method for this consultation is online.

6. Consultation of Tender File

The Tender Document may be consulted free of charge during working hours, upon publication of this invitation to tender, at SODECAO (SDAA Building, Door No.17 or No.19). It can equally be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, on the ARMP website (www.arpmp.cm).

7. Acquisition of the Tender Document

The physical version of tender document can be obtained at SODECAO (SDAA Building, Door No. 17 or No 19) from the date of publication of this notice, upon payment of a non-refundable fee of **fifty thousand (50,000) CFA francs**. This payment shall be made to the Special account CAS-ARMP No. 335988, held at the Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Credit (BICEC).

The electronic version of the Bidding documents may also be downloaded free of charge from the above- mentioned addresses. However, eligibility to submit a bid is contingent upon payment of the cost of the Bidding Document.

8. Estimated cost

The estimated cost of the operation stands at **Forty-nine million one hundred and ninety-eight thousand four hundred and forty-one (49 198 441) CFAF ATI**

9. Bid Bond

To avoid possible rejection each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finance and listed in exhibit 12 of the Tender File. The amount of the bid bond stands at **three hundred thousand (300,000) CFAF** and valid for thirty (30) days after the original date of validity of the bids. **A bid bond submitted but unrelated to the procurement concerned shall be considered as missing. Any bid bond submitted by the bidder after the bids have been opened shall be inadmissible.** The bid bond shall be stamped, paid, and accompanied by the deposit receipt issued by the Deposits and Consignments Fund (CDEC) pursuant to Circular Letter **N0. 000019L/LC/MINMAP of June 5, 2024** relating to the modalities for the establishment, deposit, conservation, restitution and the discharge and release of guarantees relating public procurement contracts.

10. Submission of offers

The submission is done electronically; the bid should be forwarded by the tenderer on the COLEPS platform not later than at 12:00 noon. A backup copy of the bid registered on USB key should be forwarded in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy", in addition to the above label, within the allocated deadline.

**“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 005/Rfq/SODECAO/CIPM/26 OF 29th OCTOBER 2026
FOR THE ACQUISITION OF SUPPORT EQUIPMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF DEVELOPMENT PROJECTS AT
THE COCOA DEVELOPMENT CORPORATION (SODECAO).”**

“TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION”.

N.B: File size and format

For online bidding, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tenderer's offer are the following:

- 5 MB for the Administrative file;
- 15 MB for the Technical offer;
- 5MB for the financial offer;

The following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The applicant shall use compression software to possibly reduce the size of the files to be transmitted according to the sizes indicated above

11. Opening of bids

The bids shall be opened in a single session on at 1:00 p.m. by the SODECAO Internal Tenders Board, in the presence of each bidder who so desires or his duly mandated representative.

Under penalty of rejection, documents required in the administrative file must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Rules for Quotations. They must be less than three (03) months old from the original date of submission of tenders or have been drawn up after the date of signature of the Tender Notice.

In the event of the absence or non-conformity of any document in the administrative file when the bids are opened after a period of 48 hours granted by the Commission, the bid will be rejected.

12. Admissibility of Quotations

On pain of rejection, the required documents constituting the administrative documents must be less than three (3) months old in the case of the certificate of registration, the trade register extract, the certificate of non-bankruptcy, the tax compliance certificate, and the bank domiciliation certificate; and must have been issued after the date of signature of this Request for Quotation Notice in the case of the CNPS certificate, the receipt for purchase of the Tender Document, the bid bond, and the certificate of non-exclusion issued by the ARMP.

The following shall be rejected by the Contracting Authority:

- Envelopes bearing information on the identity of the tenderer;
- Bids received after the deadline for submission;
- Bids without any indication of the identity of the RFQ;
- Submissions non-compliant with the submission method;
- Submissions non-compliant with the file format.

Any offer that is incomplete in accordance with the requirements of the RFQ will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a body or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public contracts and the duly signed receipt of the payment of the said deposit with the CDEC, or failure to comply with the model documents in the RFQ, will result in the outright rejection of the quotation without any appeal. A bid bond submitted but unrelated to the consultation concerned shall be considered as non-existent. A bid bond presented by a tenderer during the tender opening session is inadmissible.

13. Evaluation criteria

13.1 – Eliminary criteria

These include but not limited to:

- a. Failure to submit the CDEC deposit receipt within the regulatory 48-hour period
- b. Failure to submit, within 48 hours of bid opening, a required administrative document deemed non-compliant or missing (excluding the bid bond);
- c. False declaration, substituted or falsified administrative documents;
- d. Failure to meet at least six (06) of the eight (08) essential criteria, including conformity with minor technical specifications;
- e. Absence or non-compliance of the financial capacity amounting to at least fifteen (15 000 000) millions CFA;
- f. Failure to comply with any major technical specification indicated in the description of the supplies in the Tender File (the two aerial platforms and the computer);
- g. A signed affidavit of non-abandonment of contracts in the last three (3) Years;
- h. Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- i. non-compliance with bid submission model;
- j. Absence of the financial offer components (submission, BPU, DQE);
- k. Absence of the required signed and stamped integrity charter;
- l. Absence of manufacturer's brochures or catalogues accompanied by technical data sheets (the two aerial platforms and the computer);
- m. Absence of a signed and dated Social and Environment Commitment Statement;
- n. Failure to comply with the prescribed file formats for bids.

13.2 – Main criteria

The essential criteria for bidder qualification include, but are not limited to:

N°	Criteria	Evaluation
01	Presentation of bid	Yes/No
02	Tenderer's references	Yes/No
03	Availability of supplies and after-sales service	Yes/No
04	Conformity of the supply	Yes/No
05	Financial capacity	Yes/No
06	Delivery deadline	Yes/No
07	Conditions for contract acceptance	Yes/No
08	Training programme	Yes/No
Total		

14. Estimated completion time

The maximum period envisaged by the Delegated Contracting Authority for the performance of the services covered by this Request for Quotation is **twenty-five (25) calendar days**. This period runs from the date of notification of the service order to begin the services.

15. Tranches/Allotment

N/A= Not Applicable

16. Award of contract

The Delegated Contracting Authority will award the Letter to Order to the Tenderer who has submitted a tender that meets the required technical qualification criteria and whose tender is assessed as the lowest, including any proposed discounts.

17. Duration of Validity of Quotations

Tenderers remain bound by their Quotations for 90 days from the deadline set for the submission of Quotations.

18. Further Information

Additional information may be obtained during working hours at SODECAO (SDAA Building, Door N° 17 and Door N° 19).

19. Fight against corruption and bad practices

For any denunciation of practices, facts or acts, attempted corruption or acts of malpractice, please call CONAC on 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) by sms or by phone on the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48; The Public Contract Regulatory Agency (ARMP) on the number (+237) 222 201 803 or the Contracting Authority on (237) 222 304 544.

Yaoundé, on 29th October 2026

THE GENERAL MANAGER,
Project Owner
EKO'O AKOUAFANE Jean Claude

Copies :

- ARMP
- C/CIPM
- Archives/File

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm



COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<i>A. Le dossier de Demande de Cotation.....</i>	<i>15</i>
Article 1 - Contenu du Dossier de Demande de Cotation	15
<i>B. Préparation des cotations</i>	<i>15</i>
Article 2 - Langue de la cotation.....	15
Article 3 - Documents constitutifs de la cotation	15
Article 4 - Mention des prix.....	17
Article 5 - Monnaie de la cotation	17
Article 6 - Délai de validité des cotations	17
<i>C. Dépôt des cotations</i>	<i>18</i>
Article 7 - MODE DE SOUMISSION	18
Article 8 - Préparation et dépôt des cotations	18
Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations.....	18
<i>D. Ouverture des plis et évaluation des cotations</i>	<i>18</i>
Article 10 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés	18
Article 11 - Evaluation et Comparaison des cotations.....	19
Article 12 - Attribution de la lettre commande	24
Article 13 - Publication du résultat de la Demande de Cotation.....	25
Article 14 - Signature de la lettre commande	25
Article 15 - Principes Ethiques	25

A. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Article 1 - Contenu du Dossier de Demande de Cotation

1.1 Le dossier de Demande de Cotation décrit les prestations à effectuer, fixe les procédures et stipule les conditions du marché. Il comprend les pièces ci-après :

- (a) Pièce n°1 L'avis de Consultation ;
- (b) Pièce n°2 Le règlement de la Consultation (RDC) ;
- (c) Pièce n°3 Les Spécifications techniques ;
- (d) Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- (e) Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
- (f) Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
- (g) Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
- (h) Pièce n°8 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires
- (i) Pièce n°9 La charte d'intégrité ;
- (j) Pièce n°10 La déclaration engagement social et environnemental ;
- (k) Pièce n°11 le Visa de maturité ou tout autre Justificatif des études préalables
- (l) Pièce n°12 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

1.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et prescriptions techniques contenus dans le Dossier de Demande de Cotation.

B. PREPARATION DES COTATIONS

Article 2 - Langue de la cotation

La cotation y compris toute correspondance y afférente seront rédigés en français et/ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de la cotation

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en trois (03) volumes :

(a) Volume1 ou Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :

- i) Une lettre d'intention de soumissionner (suivant le modèle joint) ;
- ii) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- iii) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **300 000 (trois cent mille) francs CFA** et d'une durée de validité de 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par *une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie* habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics. La caution devra être timbrée, acquittée et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des dépôts et Consignation (CDEC)
- iv) Le dossier fiscal complet contenant les pièces suivantes (datant de moins de 03 mois) :
 - Attestation d'immatriculation timbrée
 - Attestation de conformité fiscale timbrée
 - Registre de commerce certifié et timbré
 - Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de droit camerounais agréé de premier rang.

- v) Les pièces suivantes, quant à elles, doivent être produites postérieurement à la date de signature du présent Avis de Consultation :
 - L'attestation de conformité sociale délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ou établie postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation ;
 - La quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable dans le compte spécial CAS- ARMP N°335988 ouvert dans les livres comptables de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).
 - L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance.
- vi) Le certificat de non-exclusion des marchés publics délivré par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'avis de consultation
- vii) Le plan de localisation timbré et signé sur l'honneur.

(b) Volume2 ou Partie B : comprenant les justificatifs techniques ci-après :

- i) Une lettre de soumission de la proposition technique
- ii) Le formulaire des références du soumissionnaire accompagné des justificatifs ;
 - La liste de deux (02) marchés similaires réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal au cours des cinq dernières années. Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en L'occurrence :
 - Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;
 - PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;
- iii) Proposition technique
Le soumissionnaire produira :
 - Le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures ;
 - Les fiches techniques ou prospectus des équipements ;
 - Attestation sur l'honneur de la disponibilité du matériel objet de la fourniture ;
 - Preuve de l'existence d'un magasin installé au Cameroun disposant d'équipements de rechange en cas de dysfonctionnements des matériels objet de la fourniture (photos, illustrations, localisation du magasin.)
 - L'engagement sur l'honneur du respect des délais de livraison,
- iv) Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :
 - La charte d'Intégrité
 - La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales
- v) Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé », des documents ci-après :

- Le projet de lettre commande, paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
- Les spécifications techniques des fournitures paraphées à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page.

vi) La capacité financière et le justificatif du chiffre d'affaires

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés des cinq derniers exercices budgétaires d'un montant cumulé supérieur ou égale à 30 000 000 (trente millions) de francs CFA
- L'attestation de capacité financière d'un montant de 15 000 000 (quinze millions) de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1er ordre,

vii) L'attestation sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années

viii) Le programme de formation à l'utilisation des équipements conformément aux exigences des spécifications techniques ;

(c) Volume3 ou Partie Comprenant les justificatifs financiers ci-après :

- i) La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée
- ii) Le Bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- iii) Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé
- iv) Le sous détail des prix Unitaires.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, de manière à faciliter son examen.

Article 4 - **Mention des prix**

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

et

- b. toutes taxes comprises (TTC),

4.2 Le soumissionnaire complètera le cadre du bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Demande de Cotation indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque tâche en exécution de la lettre-commande à élaborer à l'issue de la présente demande de cotation.

Article 5 - **Monnaie de la cotation**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - **Délai de validité des cotations**

Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'avis de Demande de Cotation.

La période de validité des offres est de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

C. DEPOT DES COTATIONS

Article 7 - **MODE DE SOUMISSION**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est en ligne. Toutefois les soumissionnaires devront remettre les offres physiques originales en même temps que la clé de sauvegarde.

Article 8 - **Préparation et dépôt des cotations**

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant la cotation du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mégas Octet pour la Cotation Administrative ;
- 15 Mégas Octet pour la Cotation Technique ;
- 5 Mégas Octet pour la Cotation Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

La cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **26 novembre 2026 à 12 heures** Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

« AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/SODECAO/CIPM/26 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO). »

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Article 9 - **Date et heure limites de dépôt des cotations**

Les cotations doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

- Date : **26 novembre 2026**
- Heure : **12 heures**
- et à l'adresse précisée dans l'avis de Demande de Cotation.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 10 - **Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

10.1 L'ouverture *des plis se fait en un temps* et aura lieu le à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECAO dans la Salle des Actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandaté.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente,

conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre, datées de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication des références de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- toute offre non conforme au format des fichiers ;
- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;

10.2 La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.

Article 11 - **Evaluation et Comparaison des cotations**

La Commission de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des cotations dans l'ordre suivant :

11.1- Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après :

11.1-a -Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a) Absence de la caution de soumission acquittée à la main, et timbrée au tarif en vigueur, accompagné du récépissé de consignation de la CDEC ; conformément aux dispositions de la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;
- b) Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- c) Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce ;
- d) Non-respect d'au moins six (06) sur les huit (08) critères essentiels dont la conformité aux spécifications techniques mineures ;
- e) Absence ou non-conformité de la Capacité financière supérieure ou égale 15 000 000 (quinze millions) de FCFA ;
- f) Non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans le descriptif des fournitures du présent Dossier de Consultation (les deux plateformes aériennes et l'ordinateur) ;
- g) Absence de l'attestation de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années signées sur l'honneur ;
- h) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- i) Non-conformité du modèle de soumission ;

- j) Absence d'un élément de l'offre financière (DQE, BPU, Soumission) ;
- k) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l) Absence des fiches techniques ou prospectus des équipements (les deux plateformes aériennes et l'ordinateur) ;
- m) Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;
- n) Non-respect du format de fichiers des offres.

11.2-b -Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- a) Présentation de l'offre
- b) Références du soumissionnaire
- c) Disponibilité de la fourniture
- d) Conformité de la fourniture
- e) Chiffre d'affaires
- f) Délai de livraison
- g) Conditions d'acceptation du marché
- h) Programme de Formation

11.1-C- Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

▪ Critères éliminatoires

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	<p>Absence de la caution de soumission timbrée, acquittée à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et Consignation (CDEC)</p> <p>NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
3	<p>Non-conformité aux spécifications techniques majeures (les deux plateformes aériennes et l'ordinateur)</p> <p>A- PLATEFORME AERIENNE DE CARTOGRAPHIE 2D / 3D (DRONE VERSION INTERNATIONALE) (oui si 8/10)</p> <p>❖ Spécifications majeures :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Type de vecteur : Quadricoptère à bras repliables ; 2. Autonomie de vol maximale : ≥ 35 minutes ; 3. Résistance maximale au vent : ≥ 30 km/h ; 4. Indice de protection environnementale : Certifié au minimum IP55 (résistance aux poussières et projections d'eau). 5. Système de détection omnidirectionnelle d'évitement d'obstacles (6 directions) combinant plusieurs capteurs. 	Oui/Non

	<p>6. Configuration des nacelles : Support multi-nacelles interchangeable permettant l'emport simultané de plusieurs capteurs.</p> <p>7. Radiocommande de contrôle professionnelle équipée d'une mémoire ≥ 64 Go et un emplacement pour micro SD ;</p> <p>8. Batterie du drone ≥ 02 ;</p> <p>9. Charge utile ≥ 05 kilogrammes</p> <p>10. Marquage au sol pour drone (Grounds points control) ≥ 10.</p> <p>B- UNE (01) PLATEFORME AERIEENNE DE TYPE MULTISPECTRAL RTK (VERSION INTERNATIONALE) (oui si 8/10)</p> <p>❖ Spécifications majeures :</p> <p>1. Système de positionnement centimétrique : module RTK ;</p> <p>2. Batteries du drone ≥ 2;</p> <p>3. Caméra RGB haute résolution : Capteur d'au moins 20 Mégapixels équipé d'un obturateur mécanique;</p> <p>4. Capteur multispectral intégré : quadribande minimum avec résolution minimale de 5 Mégapixels par canal, couvrant les bandes : Vert (G), Rouge (R), Bord de Rouge (RE) et proche Infrarouge (NIR) ;</p> <p>5. Système d'évitement d'obstacles omnidirectionnel automatique ;</p> <p>6. Emplacement pour carte microSD ;</p> <p>7. Mémoire de stockage ≥ 64 Go;</p> <p>8. Résistance au vent : Capacité à opérer de manière stable ≥ 30 km/h.</p> <p>9. Indice de protection environnementale : Certifié au minimum IP55 (résistance aux poussières et projections d'eau) ;</p> <p>10. Autonomie de vol : Temps de vol ≥ 30 minutes.</p> <p>C- UNE (01) UNITE CENTRALE HAUTE PERFORMANCE : Unité centrale configurée pour le calcul intensif requis par le traitement de nuages de points denses et l'alignement d'images haute résolution (oui si 8/11)</p> <p>1. Processeur (CPU) : ≥ 20 cœurs physiques, fréquence de base minimale de 3,4 GHz ;</p> <p>2. Mémoire RAM : ≥ 64 Go, type DDR5 ;</p> <p>3. Stockage Principal : Disque SSD ≥ 2 To et disque HDD ≥ 4 To ;</p> <p>4. Carte Graphique Dédiée (GPU) :</p> <p>a. Mémoire vidéo dédiée minimale ≥ 12 Go ;</p> <p>5. Connectivité : 1 port Ethernet RJ45, minimum 4 ports USB 3.0 et minimum 01 port HDMI;</p> <p>6. Système d'Exploitation : Système d'exploitation Windows 11 professionnel 64-bits préinstallé avec licence perpétuelle valide ;</p> <p>Un (01) écran de Visualisation haute résolution : Moniteur calibré pour la précision géométrique et la distinction fine des textures d'images et des classifications de nuages de points LIDAR.</p> <p>7. Taille de la dalle : ≥ 32 pouces ;</p> <p>8. Connectique vidéo d'au moins 1 port DisplayPort et 1 port HDMI;</p> <p>Équipements de Protection Électrique : pour protéger les composants sensibles contre les fluctuations sévères du réseau électrique local.</p> <p>9. 01 Régulateur de Tension Numérique : puissance minimale de 2000 W ;</p> <p>10. 01 Rallonge électrique grand modèle : minimum 04 sorties 2P+T et 02 sorties USB ;</p> <p>11. 01 Onduleur (UPS) : puissance minimale de 1500 W, autonomie minimale de 15 à 20 minutes.</p>	
4	Absence ou non-conformité de la Capacité financière supérieure ou égale 15 000 000 (quinze millions) de FCFA ;	Oui/Non
5	Absence de l'attestation de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années signées sur l'honneur ;	Oui/Non

6	Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;	Oui/Non
7	Absence des fiches techniques ou prospectus des équipements (les deux plateformes aériennes et l'ordinateur) ;	Oui/Non
8	Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;	Oui/Non
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
9	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;	Oui/Non
10	Non-conformité du modèle de soumission ;	Oui/Non
11	Absence d'un élément de l'offre financière (DQE, BPU, Soumission) ;	Oui/Non
IV- Critères éliminatoires d'ordre général		
12	Fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce ;	Oui/Non
13	Non-respect d'au moins six (06) sur les huit (08) critères essentiels dont la conformité aux spécifications techniques mineures ;	Oui/Non
14	Non-respect du format de fichiers des offres.	Oui/Non

• **Critères essentiels**

N°	Désignations	Evaluation
I-Présentation de l'offre (oui si 1/2)		
01	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces rangées dans l'ordre prescrit par le Règlement de la consultation ; - Respect du format des fichiers ; - Lisibilité des documents 	Oui ☐ Non ☐
II-Références du soumissionnaire (oui si 1/2)		
02	<p>Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant que fournisseur au moins 2 marchés similaires au cours de ces 05 dernières années, d'un montant cumulé de trente millions (30 000 000) F CFA. Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat ; - PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage. 	Oui ☐ Non ☐
III-Disponibilité de la fourniture et Service Après Vente (oui si 2/2)		
03	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l'honneur de la disponibilité du matériel objet de la fourniture et du service après-vente ; - Preuve de l'existence d'un magasin installé au Cameroun disposant d'équipements de rechange en cas de dysfonctionnements des matériels objet de la fourniture (photos, illustrations, localisation du magasin.). 	Oui ☐ Non ☐
IV-Conformité de la fourniture (oui si 2/2)		
04	<p>1. Conformité aux spécifications techniques mineures des plateformes aériennes et de l'ordinateur ; oui si 10/13</p> <p>PLATEFORME AERIENNE DE CARTOGRAPHIE 2D / 3D (DRONE VERSION INTERNATIONALE) oui si 3/4</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Kits protège-hélices ≥ 2 paires ; 2. Hélices de rechange ≥ 2 paires ; 3. Carte microSD de capacité 128 Go ≥ 2 ; 4. Tapis Piste de décollage et atterrissage drone ≥ 2 <p>UNE (01) PLATEFORME AERIENNE DE TYPE MULTISPECTRAL RTK (VERSION INTERNATIONALE) oui si 4/5</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Kits protège-hélices ≥ 2 paires ; 2. Hélices de rechange ≥ 2 paires ; 3. Sangle pour la radiocommande ≥ 2 ; 4. Tapis Piste de décollage et atterrissage drone ≥ 2 ; 5. Carte microSD de capacité 128 Go ≥ 1. <p>UNE (01) UNITE CENTRALE HAUTE PERFORMANCE oui si 3/4</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Souris avec fil entrée USB 2. Tapis pour souris ≥ 02 3. Clavier filaire avec entrée USB ; 4. Clavier alpha numérique AZERTY et numérique. <p>2. Conformité aux spécifications techniques des accessoires (oui si 15/17)</p> <p>PLATEFORME AERIENNE DE CARTOGRAPHIE 2D / 3D (DRONE VERSION INTERNATIONALE)</p> <p>✓ UNE (01) CAMERA PHOTOGRAMMETRIE PLEIN FORMAT (CAPTEUR P1) (oui si 3/4)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Type de capteur : Capteur photographique Plein Format ; 	

	2. Résolution effective : ≥ 40 mégapixels ; 3. Type d'obturateur : Obturateur mécanique global ; 4. Nacelle de stabilisation : Intégrée, de type 3 axes. ✓ UN (01) CAPTEUR LIDAR AEROPORTE LONGUE PORTEE (CAPTEUR L3) (oui si 3/4) 1. Composants intégrés : Système tout-en-un comprenant un module de balayage laser (LiDAR), un système de positionnement et d'orientation par centrale inertielle (IMU), un double système de caméras optiques d'acquisition de données, et une nacelle stabilisée 3 axes ; 2. Longueur d'onde du laser longue portée ≥ 1500 nm ; 3. Portée maximale du faisceau laser ≥ 900 m ; 4. Système de caméras optiques (RVB) pour la colorisation : intégration native à double caméra de cartographie (capteur de taille minimale 4/3 CMOS) développant une résolution combinée minimale de 100 Mégapixels. ✓ UNE (01) STATION DE RECHARGE ULTRA RAPIDE (oui si 1/1) ✓ UNE (01) STATION DE BASE AU SOL (BASE GNSS RTK) (oui si 5/6) 1. Portée ≥ 30 kilomètres. 2. Signaux satellites suivis : Multi-constellations et multi-fréquences (GPS, GLONASS, Galileo, BeiDou) ; 3. Canne topographique : ≥ 01 ; 4. Tripode topographique : ≥ 01 ; 5. Embase : ≥ 01 ; 6. Tige d'extension GNSS ≥ 01 . UNE (01) PLATEFORME AERIENNE DE TYPE MULTISPECTRAL RTK (VERSION INTERNATIONALE) oui si 2/2 1. Logiciels de traitement de données multispectrales avec licence ≥ 02 ; 2. Dossier d'immatriculation complet de l'appareil auprès de l'autorité aéronautique de Cameroun Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA).	
	V-Chiffre d'affaires (oui si 1/1)	
05	3. Les états financiers cumulés certifiés par un expert-comptable agréé CEMAC (DSF ou CA des exercices budgétaires supérieur ou égal à rente millions (30 000 000) de Francs CFA des 05 derniers exercices budgétaires	Oui ☐ Non ☐
	VI-délais de livraison (oui si 1/1)	
06	4. Engagement sur l'honneur du respect du délai de livraison	Oui ☐ Non ☐
	VII- acceptation des Conditions du marché (oui si 2/2)	
07	5. Le projet de lettre commande dûment paraphé, daté et signé ; 6. Spécifications techniques paraphées, datées et signées.	Oui ☐ Non ☐
	VIII- Programme de Formation (oui si 1/1)	
08	7. conformité du programme de formation aux exigences du descriptif de la fourniture pour chaque plateforme aérienne (expliciter...)	Oui ☐ Non ☐

Article 12 - Attribution de la lettre commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire, dont la cotation a été reconnue conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qui

dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

Article 13 - Publication du résultat de la Demande de Cotation

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Demande de Cotation dans le Journal des Marchés édité par l'Organisme en charge de la Régulation, par voie de presse et/ou par voie d'affichage, en communiquant notamment :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Demande de Cotation ;
- c) Le montant de la lettre-commande ;
- d) Le délai d'exécution ou de livraison.

Article 14 - Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande préalablement souscrite par l'attributaire, sera signée par le Maître d'Ouvrage et lui sera notifiée en vue de l'enregistrement selon la procédure en vigueur.

Article 15 - Principes Ethiques

Les Présidents et Membres de commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de “**corruption**” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (ii) est coupable de “corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
- (iii) se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. Les “Manœuvres frauduleuses” comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°3 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Description de commande du drone de cartographie 2D / 3D (version internationale)

Il s'agit de l'acquisition d'un drone à usage cartographique, topographique, photogrammétrie, avec accessoires dont les caractéristiques sont :

• Une (01) plateforme aérienne de cartographie 2D / 3D (Drone version internationale) :

❖ *Spécifications majeures :*

- Type de vecteur : Quadricoptère à bras repliables ;
- Autonomie de vol maximale : ≥ 35 minutes ;
- Résistance maximale au vent : ≥ 30 km/h ;
- Indice de protection environnementale : Certifié au minimum IP55 (résistance aux poussières et projections d'eau).
- Système de détection omnidirectionnelle d'évitement d'obstacles (6 directions) combinant plusieurs capteurs.
- Configuration des nacelles : Support multi-nacelles interchangeables permettant l'emport simultané de plusieurs capteurs.
- Radiocommande de contrôle professionnelle équipée d'une mémoire ≥ 64 Go et un emplacement pour micro SD ;
- Batterie du drone ≥ 02 ;
- Charge utile ≥ 05 kilogrammes
- Marquage au sol pour drone (Grounds points control) ≥ 10 .

❖ *Spécifications mineures :*

- Kits protège-hélices ≥ 2 paires ;
- Hélices de rechange ≥ 2 paires ;
- Carte microSD de capacité 128 Go ≥ 2 ;
- Tapis Piste de décollage et atterrissage drone ≥ 2 .

• Accessoires :

✓ Une (01) Caméra photogrammétrie plein format (Capteur P1)

- Type de capteur : Capteur photographique Plein Format ;
- Résolution effective : ≥ 40 mégapixels ;
- Type d'obturateur : Obturateur mécanique global ;
- Nacelle de stabilisation : Intégrée, de type 3 axes.

✓ Un (01) Capteur LiDAR aéroporté longue portée (Capteur L3)

- Composants intégrés : Système tout-en-un comprenant un module de balayage laser (LiDAR), un système de positionnement et d'orientation par centrale inertielle (IMU), un double système de caméras optiques d'acquisition de données, et une nacelle stabilisée 3 axes ;
- Longueur d'onde du laser longue portée ≥ 1500 nm ;
- Portée maximale du faisceau laser ≥ 900 m ;
- Système de caméras optiques (RVB) pour la colorisation : intégration native à double caméra de cartographie (capteur de taille minimale 4/3 CMOS) développant une résolution combinée minimale de 100 Mégapixels.

✓ Une (01) station de recharge ultra rapide

✓ Une (01) station de base au sol (Base GNSS RTK)

- Portée ≥ 30 kilomètres.

- Signaux satellites suivis : Multi-constellations et multi-fréquences (GPS, GLONASS, Galileo, BeiDou) ;
- Canne topographique : ≥ 01 ;
- Tripode topographique : ≥ 01 ;
- Embase : ≥ 01 ;
- Tige d'extension GNSS ≥ 01 .

✓ **Autres accessoires**

- Logiciels de traitement (photogrammétrie et Lidar) avec licence ≥ 02 ;
- Dossier d'immatriculation complet de l'appareil auprès de l'autorité aéronautique de Cameroun Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA).

● **Volet formation :**

- Durée de formation : 05 jours ;
- Modules de formation : Règlementation, prise de vue aérienne, levés de cartographie et de photogrammétrie, levés topographiques, transferts et traitements de données avec deux logiciels différents, 02 cas pratiques ;
- Nombre de personnels à former : 04 personnels.

2. Description de commande du drone de type multispectral RTK (version internationale)

Il s'agit de l'acquisition d'un drone doté de la technologie multispectral pour l'agriculture de précision, la gestion des cultures ainsi que l'analyse environnementale.

● **Une (01) plateforme aérienne de type multispectral RTK (version internationale)**

❖ **Spécifications majeures :**

- Système de positionnement centimétrique : module RTK ;
- Batteries du drone ≥ 2 ;
- Caméra RGB haute résolution : Capteur d'au moins 20 Mégapixels équipé d'un obturateur mécanique;
- Capteur multispectral intégré : quadribande minimum avec résolution minimale de 5 Mégapixels par canal, couvrant les bandes : Vert (G), Rouge (R), Bord de Rouge (RE) et proche Infrarouge (NIR) ;
- Système d'évitement d'obstacles omnidirectionnel automatique ;
- Emplacement pour carte microSD ;
- Mémoire de stockage ≥ 64 Go;
- Résistance au vent : Capacité à opérer de manière stable ≥ 30 km/h.
- Indice de protection environnementale : Certifié au minimum IP55 (résistance aux poussières et projections d'eau) ;
- Autonomie de vol : Temps de vol ≥ 30 minutes.

❖ **Spécifications mineures :**

- Kits protège-hélices ≥ 2 paires ;
- Hélices de rechange ≥ 2 paires ;
- Sangle pour la radiocommande ≥ 2 ;
- Tapis Piste de décollage et atterrissage drone ≥ 2 ;
- Carte microSD de capacité 128 Go ≥ 1 .

● **Accessoires :**

- Logiciels de traitement de données multispectrales avec licence ≥ 02 ;
- Dossier d'immatriculation complet de l'appareil auprès de l'autorité aéronautique de Cameroun Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA).

- **Volet formation :**

- Durée de formation : 05 jours ;
- Modules de formation : Règlementation, prise de vue aérienne, levés de cartographiques multispectrales, transferts et traitements de données avec deux logiciels différents, 02 cas pratiques avec rendu final;
- Nombre de personnels à former : 04 personnels.

3. **Description de commande d'un Ordinateur type DESKTOP avec Système d'exploitation**

Il s'agit de l'acquisition d'un ordinateur desktop complet (moniteur, unité centrale, clavier, souris, équipements de protection électrique) dont les caractéristiques sont :

❖ **Spécifications majeures :**

- ✓ **Une (01) unité Centrale Haute Performance :** Unité centrale configurée pour le calcul intensif requis par le traitement de nuages de points denses et l'alignement d'images haute résolution
- Processeur (CPU) : ≥ 20 cœurs physiques, fréquence de base minimale de 3,4 GHz ;
- Mémoire RAM : ≥ 64 Go, type DDR5 ;
- Stockage Principal : Disque SSD ≥ 2 To et disque HDD ≥ 4 To ;
- Carte Graphique Dédinée (GPU) :
Mémoire vidéo dédiée minimale ≥ 12 Go ;
- Connectivité : 1 port Ethernet RJ45, minimum 4 ports USB 3.0 et minimum 01 port HDMI;
- Système d'Exploitation : Système d'exploitation Windows 11 professionnel 64-bits préinstallé avec licence perpétuelle valide ;
- ✓ **Un (01) écran de Visualisation haute résolution :** Moniteur calibré pour la précision géométrique et la distinction fine des textures d'images et des classifications de nuages de points LIDAR.
- Taille de la dalle : ≥ 32 pouces ;
- Connectique vidéo d'au moins 1 port DisplayPort et 1 port HDMI;
- ✓ **Équipements de Protection Électrique :** pour protéger les composants sensibles contre les fluctuations sévères du réseau électrique local.
- 01 Régulateur de Tension Numérique : puissance minimale de 2000 W ;
- 01 Rallonge électrique grand modèle : minimum 04 sorties 2P+T et 02 sorties USB ;
- 01 Onduleur (UPS) : puissance minimale de 1500 W, autonomie minimale de 15 à 20 minutes.
- ✓ **Une (01) souris multifonction**
- ✓ **Un (01) clavier**

❖ **Spécifications mineures :**

- Souris avec fil entrée USB
- Tapis pour souris ≥ 02
- Clavier filaire avec entrée USB ;
- Clavier alpha numérique AZERTY et numérique.

1. Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

No.	Désignation des Fournitures	Unité	Quantité	Site	Délais de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Délai de livraison au plus tard	Délai de livraison proposé par le Soumissionnaire
1	Drone de cartographie, topographie, photogrammétrie et LiDAR 3D de précision (version internationale) avec accessoires et rapport de formation	U	01				
2	Drone pour les levés topographiques de précision en agriculture type multispectrale (version internationale) avec accessoires et rapport de formation	U	01				
3	Ordinateur type Desktop complet	U	01				



DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°4 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignations	Unités	Prix Unitaire en lettres en FCFA	Prix unitaire en chiffres en FCFA
01	Drone de cartographie, topographie, photogrammétrie et LiDAR 3D de précision (version internationale) avec accessoires et rapport de formation			
02	Drone pour les levés topographiques de précision en agriculture type multi spectrale (version internationale) avec accessoires et rapport de formation			
03	Ordinateur type Desktop complet			

Nom du Soumissionnaire :[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature : [Insérer la signature],

Date : [Insérer la date]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°5 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° Prix	Désignations	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Prix totaux
1	Drone de cartographie, topographie, photogrammétrie et LiDAR 3D de précision (version internationale) avec accessoires et rapport de formation	U	01		
2	Drone pour les levés topographiques de précision en agriculture type multispectrale (version internationale) avec accessoires et rapport de formation	U	01		
3	Ordinateur type Desktop complet	U	01		
	Total HTVA				
	Montant TVA (19.25%)				
	Montant TTC				
	AIR				
	NAP				

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de
: (en lettre).....FCFATTC

Nom du soumissionnaires[remplir le nom].....

[Signature et Date]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°6 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

N°	Désignations	Cout d'achat (1)	Transport Local (2)	Cout de la commande (3)= 1 + 2	Frais de livraison (4)	Services connexes (5)	Marges (6)	Prix unitaire en chiffres (7)= 3+4 +5+6

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom du Soumissionnaire]*

Signature *[insérer signature]*,

Date *[insérer la date]*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00

Email : sodecao.dg@gmail.com

Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00

Email : sodecao.dg@gmail.com

website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°7 : PROJET DE LETTRE COMMANDE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

LETTRE COMMANDE N° _____/LC/SODECAO/CIPM/2026 DU

PASSE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/SODECAO/CIPM/2026 du POUR
L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LA REALISATION DES
PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : _____

B.P: _____ ; Tel _____ ; Fax : _____ ; Email : _____

N° R.C : _____ ; N° Contribuable (NIU) : _____ ; RIB : _____

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT
EN VUE DE LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
DU CACAO

LIEU DE LIVRAISON : SODECAO-SIEGE YAOUNDE

DELAI DE LIVRAISON : 25 JOURS CALENDAIRES

MONTANTS ENFCFA

	Montant
HTVA	
T.V.A.	
AIR	
TTC	
Net à mandater	

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION : _____

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre: LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

Représentée par : SON DIRECTEUR GENERAL

ci-après dénommée

« *L'AUTORITE CONTRACTANTE* »

D'une part,

Et

la société

B.P: _____ Tel Fax: _____ E-mail : _ _____

N°RCCCM _____ Contribuable (NIU) : _____

Représenté par son Directeur.....

ci-après désigné :

« *LE COCONTRACTANT* »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI:

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1- Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition des équipements d'accompagnement en vue de la réalisation des projets d'aménagement a la Société de Développement du Cacao, suivant les caractéristiques techniques définies dans le Descriptif des Fournitures et les quantités du Devis Quantitatif et Estimatif.

Article 2- Procédure de passation du marché

La présente Lettre Commande est passé *suivant la procédure de Demande de Cotation*.

Article 3- Attributions et nantissement

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande, il est précisé que :

3.1. Attributions

- **Le Maître d'Ouvrage est le Directeur Général de la SODECAO** : il signe le marché, ordonne le paiement des prestations, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation et au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent ;
- **Le Chef de service du marché est le Directeur des Pistes et des Aménagements Agricoles** : Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d'Ouvrage, une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception des travaux objet du marché
- **L'Ingénieur du marché est le Sous-Directeur des Etudes et Travaux** : il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché sous la supervision du Chef de Service du marché à qui il rend compte ;
- **L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est le Ministère des Marchés Publics**. Le Ministère des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.
- **Le cocontractant de l'Administration ou le titulaire du marché est**
.....

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **le Directeur Général de la SODECAO**
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Directeur Général de la SODECAO**

- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : ***l'Agent Comptable auprès de la SODECAO***
- Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché sont : **le Chef Service du Marché et l'Ingénieur du Marché**

Article 4- Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le cocontractant ou titulaire la Lettre Commande s'engage à observer les lois, et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si les lois et règlements en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5- Normes

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques, ou dans le Descriptif des fournitures, et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun, cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6- Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont complémentaires. Elles sont classées par ordre de priorité :

1. **La lettre de soumission**
2. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
3. les Spécifications Techniques des fournitures (ST) ;
4. le devis ou le détail estimatif (DQE) ;
5. le bordereau des prix unitaires (BPU).

Article 7- Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après .:

1. **la loi n°096/12 du 05 aout 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;**
2. **la loi n° 2017/ du 10 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;**

3. la loi n° 2018/12 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et les autres Entités publiques ;
4. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
5. la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
6. le code général des Impôts du Cameroun, mis à jour le 1er janvier 2026, actualisé des dispositions de la loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026
7. le décret n°74/83 du 02 février 1974 portant création de la Société de Développement du Cacao (SODECAO) ;
8. le décret n°80/080 du 10 mars 1980 portant réorganisation de la SODECAO ;
9. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08/03/2012 ;
10. le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définissant les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics ;
11. le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non-contraires au Code des marchés Publics ;
12. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
13. le decret n°2018/429 du 24 juillet 2018 portant nomination du Directeur Général de la SODECAO ;
14. la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
15. Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
16. d'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché ;
17. les normes en vigueur.

Article 8- Communication

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après.

Dans le cas où le cocontractant est le destinataire : Madame/Monsieur: [A préciser]

Madame/Monsieur le : [A préciser]_____

- BP _____
- Téléphone : _____

Passé le délai de 15 jours fixé dans le CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de.....

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Directeur Général de la SODECAO

- BP : 1651 Yaoundé
- Téléphone : +237 222 30 45 44 / 222 30 35 08

avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service, et à l'ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 9- Consistance des prestations

La consistance des prestations dans le cadre de cette Lettre-Commande concerne la livraison des fournitures ci-après et la formation à leur utilisation :

- 01 Drone de cartographie, photogrammétrie et laser 3D (version internationale) avec accessoires ;
- 01 Drone pour levés topographiques de précision en agriculture type multispectrale (version internationale) avec accessoires ;
- 01 Ordinateur type Desktop.

Article 10- Lieu et délai de livraison

10.1. Le lieu de livraison ou d'exécution des prestations est : **le siège de la SODECAO**

10.2. Le délai de livraison ou d'exécution des prestations objet du présent marché est de : **25 jours calendaires**

10.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 11- Obligations du Maître d'Ouvrage

11.1. Le Maître d'ouvrage est responsable de l'acquisition et de la mise à disposition du site ainsi que des facilités pour son accès, de la possession, de l'utilisation et de l'accès à toutes les autres zones raisonnablement nécessaires à la bonne exécution du Marché. Il doit fournir au Cocontractant les facilités pour l'accès aux sites des projets. Pour les sites éloignés au siège du Maître d'Ouvrage, les frais de transports pour leur accès sont à la charge du Cocontractant.

11.2 Le Maître d'ouvrage devra obtenir à ses frais les autorisations, agréments et licences auprès des autorités locales, régionales ou nationales ou des services publics compétents, nécessaires à l'exécution du Marché, et qui relèvent de ses obligations.

11.3. Si le cocontractant de l'administration en fait la demande, le Maître d'ouvrage fera tout son possible pour l'aider à obtenir à temps et avec toute la diligence requise auprès des administrations ou services publics locaux, régionaux, nationaux, les permis, autorisations et licences nécessaires à l'exécution du Marché requis par ces organismes pour le cocontractant, ses sous-traitants ou le personnel du cocontractant ou de ses sous-traitants selon les cas.

11.4 Le Maître d'Ouvrage assure au cocontractant protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 12- Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés dans les conditions suivantes :

12.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. *Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.*

12.2. Les ordres de services ayant une incidence sur le montant et/ou sur le délai sont signés par le Maître d'Ouvrage dans les conditions suivantes :

- a. Lorsqu'un ordre de service est susceptible d'entraîner le dépassement du montant du marché, sa signature est subordonnée aux justificatifs des finances par le Maître d'Ouvrage ;
- b. En cas de dépassement du montant du marché, les modifications ne peuvent se faire que par voie d'avenant et les prestations supplémentaires ne peuvent être payées qu'après signature de ce dernier par le Maître d'Ouvrage.
- c. Les ordres de service pour prestations supplémentaires peuvent être signés par le Maître d'Ouvrage et régularisés plus tard par voie d'avenant, tant que leur incidence financière est inférieure à dix pour cent (10) du montant du marché. Une copie des ordres de service susvisés sera adressée au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.
- d. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- e. En tout état de cause, toute modification touchant aux spécifications techniques ou clauses techniques particulières doit faire l'objet d'une étude préalable sur l'étendue, le coût et les délais du marché.

12.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au cocontractant par l'Ingénieur du marché avec copie au Ministère chargé des marchés publics, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

12.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service, avec copie au Ministère chargé des Marchés Publics, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, à l'Ingénieur.

12.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de Service avec copie au Ministère chargé des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur.

12.6 Les ordres de service prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au cocontractant par l'Ingénieur.

12.7 Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 13- Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet

Article 14- Matériel et personnel du cocontractant

Sans objet

Article 15- Rôles et responsabilités du cocontractant

15.1 Le cocontractant a pour mission d'exécuter la fourniture des biens sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché et de remplir ses obligations de façon diligente, efficace et économique, tels que décrits dans les Spécifications techniques et ce conformément au présent marché, aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux techniques et pratiques généralement acceptées dans le domaine d'activité concerné par le marché. Il est tenu d'engager tout le personnel utile spécialisé ou non.

Le cocontractant est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de la qualité des des fournitures utilisées, de leur parfaite adaptation aux besoins des prestations, de la bonne exécution des fournitures et biens.

Article 16- Brevet

Sans objet

Article 17- Transport, assurances et responsabilité civile

17.1. Emballage pour le transport

Le cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

17.2. Assurances

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison sont imputables au cocontractant.

Article 18- Essais et services connexes

Sans objet

Article 19- Service après-vente et consommables

Le Cocontractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période d'un an à compter de la date de réception définitive :

1. Un représentant permanent dûment mandaté ;
2. Un magasin installé au Cameroun disposant d'équipements de rechange en cas de dysfonctionnements des matériels fournis;

CHAPITRE III : DE LA RECEPTION DES PRESTATIONS

Article 20- Documents à fournir avant la réception technique

Le cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception technique transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. Bordereau de livraison ;
3. Copie Cautionnement définitif.

Article 21- Réception provisoire

21.1. Opérations préalables à la réception

Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

21.1.1 La commission de réception ou un technicien désigné à cet effet, procède aux vérifications en qualité et en quantités des fournitures sur le lieu de livraison.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé par l'Ingénieur et le Cocontractant.

21.1.2 Lorsque ces opérations sont effectuées par un technicien, celui-ci établit un procès-verbal portant proposition d'acceptation, de mise à réparer, à bonifier ou de rejet, qui est transmis à la commission pour décision.

21.1.3 La commission de réception technique ou le technicien commis à cette tâche, doit se limiter à vérifier la conformité des spécifications techniques.

En matière de réception technique, la commission prend une des décisions suivantes concernant tout ou partie de la prestation :

a. Elle accepte en qualité et en quantité la prestation et, dans ce cas, sa décision est immédiatement exécutoire ;

b. Elle constate que la prestation n'est pas conforme et en prononce le rejet. Toutefois, dans cette hypothèse, elle peut admettre soit que la prestation soit mise en conformité, soit qu'elle fasse l'objet d'une réfaction. Le rejet de la prestation est notifié au Cocontractant par lettre recommandée ou simple lettre contre décharge s'il n'a pas signé le procès-verbal concluant à cette décision.

21.2. Réception Provisoire

Le cocontractant est tenu de faire connaître au Chef de service du marché au plus tard 15 (quinze) jours avant l'expiration du délai contractuel, la date à laquelle il souhaite que soit réceptionné les fournitures.

La réception provisoire sera prononcée aussitôt après la livraison des fournitures objet du présent marché et les Opérations préalables à la réception.

La Commission après vérification des spécifications technique et mise en fonctionnement des équipements examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

Au cas où la réception n'est pas prononcée, le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant de prononcer ladite réception.

Pour être valable, le procès-verbal de réception doit être signé par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

21.3. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit à titre indicatif :

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

Président : le Directeur Général ou son représentant ;

Membres : le Directeur des Pistes et des Aménagements Agricoles, Chef Service du Marché ;

le Chef Service des Marchés de la SODECAO

le Comptable-Matières de la SODECAO ;

Rapporteur : le Sous-Directeur des Etudes et Travaux, l'Ingénieur du Marché.

Invité : le Cocontractant ;

Observateur : le Représentant du Ministère des Marchés publics ;

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception. Le cocontractant ou le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

21.4. Réceptions partielles

Le cocontractant pourra selon que la nature des prestations ou la force majeure l'exige, demander des réceptions partielles. Dans ce cas, la commission chargée des réceptions partielles sera la même que celle devant effectuer la réception provisoire. Un procès-verbal de réception partielle sera rédigé et signé par toutes les parties

21.5. Début de la période de garantie

La période de garantie débute à la date de la réception provisoire.

21.6. Prise de possession des fournitures

Toute prise de possession des fournitures doit être précédée d'une réception partielle ou provisoire. Toutefois, s'il y a urgence, la prise de possession peut intervenir antérieurement à la réception, sous-réserve de l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

21.7 : Rejet

Lorsque la Commission juge que les prestations appellent les réserves telles qu'il ne lui apparaît possible d'en prononcer ni la réception partielle ni la réception avec réfaction, le Chef de service du marché notifie une décision motivée de rejet.

Le Cocontractant dispose de quinze (15) jours pour présenter ses observations ; Passé ce délai, il est réputé avoir accepté la décision du Chef de service du marché. Si le Cocontractant formule des observations, celui-ci dispose ensuite de quinze (15) jours pour notifier une nouvelle décision, après avis de la Commission de réception, le cas échéant ; à défaut d'une telle notification, le Chef de service du marché est réputé avoir accepté les observations du Cocontractant.

En cas de rejet, le Cocontractant est tenu de rembourser les avances et acomptes déjà perçus

Article 22- Documents à fournir après réception provisoire

Le Cocontractant remettra à l'ingénieur du marché dans les trente jours suivant la date de réception provisoire de l'ensemble des prestations les documents ci-après :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. Cautionnement de garantie

Article 23- Garantie contractuelle

23.1. Délai de garantie

La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire des prestations ou de la réception partielle. Le Cocontractant garantit que les équipements livrés en exécution du marché sont neufs.

23.2. Obligations pendant la période de garantie

Pendant la période de garantie, le Cocontractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix (10) jours de la notification de la panne par l'Administration et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives à des vices de construction ou à des défauts de fabrication qui apparaissent dans l'équipement *et signalées par le Chef de service du marché.*

Si après réception provisoire, le cocontractant ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours (préoccupation) aux prescriptions d'un ordre de service concernant les réparations ou réfections éventuelles, le Chef de service du marché sera en droit de les faire exécuter par ses propres ouvriers ou par un autre fournisseur et d'en recouvrer le montant aux dépens du cocontractant par déduction sur toutes sommes dues, garantie ou à devoir à ce dernier dans le cadre du marché.

Article 24- Réception définitive

24.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

24.2. La composition de la commission ainsi que la procédure de réception définitive sont les mêmes que celles de la réception provisoire.

24.3- Le marché est clôturé définitivement dans les conditions fixées à l'article 32 alinéa 3 du présent CCAP concernant le Décompte général et définitif

CHAPITRE IV : CLAUSES FINANCIERES

Article 25- Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail estimatif est le prix fixé dans la lettre de soumission.

Ce montant est de francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA ;
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de l'AIR : ____ (____) francs CFA
- Net à percevoir : ____ (____) francs CFA.

Article 26- Garanties ou cautions

Le cocontractant devra fournir les garanties décrites ci-après émanant d'organismes financiers agréés par le Ministre chargé des finances en faveur du Maître d'Ouvrage dans les délais, pour le montant, selon la manière et sous la forme indiquée ci-après :

26.1. Cautionnement définitif

- a) Le cautionnement définitif sera constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement. Son montant est fixé à 3% du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.
- b) La garantie sera libellée dans la ou les monnaie(s) du Marché et devra suivre l'un des modèles fournis dans le Dossier de Consultation, comme indiqué par le Maître d'ouvrage dans le CCAP, ou tout autre document satisfaisant le Maître d'ouvrage.
- c) Les modes de substitution du cautionnement prévus conformément à l'article 140 du code des marchés publics
- d) Le cautionnement définitif sera restitué consécutivement par le Maître d'Ouvrage dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

26.2. Cautionnement de bonne exécution (retenue de garantie)

Le cautionnement de bonne exécution est fixé à 6% du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

A l'expiration d'un délai de 30 jours calendaires, les cautionnements cessent d'avoir effet ; l'organisme compétent est tenu de restituer ces cautionnements ou de libérer la retenue de garantie ou le cautionnement de bonne exécution sur simple demande du cocontractant de l'administration ; sauf si le Maître d'Ouvrage a dûment signifié à la caution du cocontractant qu'il n'a pas honoré toutes ses obligations.

Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

26.3. Cautionnement d'avance de démarrage ou d'avance pour approvisionnement

Sans objet

Article 27- Lieu et mode de paiement

Tout règlement relatif à un marché public intervient par transfert sur un compte domicilié dans un établissement de crédit de droit camerounais de premier rang agréé par le Ministre chargé des finances, conformément au texte en vigueur ou par crédit documentaire.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement bancaire au nom du cocontractant de la manière suivante :

Soit un *montant net à mandater de*, par crédit au compte N° _____ ouvert au nom du co-contractant à la banque _____

Article 28- Variation des prix

Les prix sont fermes.

Article 29- Formules de révision ou d'actualisation des prix

Sans objet

Article 30- Formules d'actualisation des prix

Sans objet

Article 31- Avances

Sans objet

Article 32- Règlement des prestations

32.1. Décomptes provisoires

Quand la livraison peut être effectuée, chaque livraison partielle sauf stipulation contraire du marché ou chaque livraison provisoire ouvre droit, à un paiement égal à la valeur des fournitures livrées diminuée s'il y a lieu à la retenue de garantie. Les décomptes provisoires ou factures doivent être établis en sept exemplaires.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au cocontractant. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre pour virement au ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au cocontractant de l'administration sera mandaté comme suit :

- HTVA - AIR versé directement au compte du cocontractant de l'administration ;
- TVA au taux en vigueur ;
- AIR versé au Trésor public au titre de l'AIR dû par le cocontractant ; (Ces différents taux sont susceptibles de variation en fonction de la réglementation en vigueur).

La clause du paiement doit prévoir le dépôt des factures correspondant à chaque livraison, établie tel que prévu par les Devis Quantitatifs et Estimatifs et les spécifications techniques.

L'Ingénieur dispose d'un délai de sept (7) jours) pour transmettre au Chef de service du marché, le projet de décompte ou facture qu'il a approuvé.

Le chef de service quant à lui dispose d'un délai de (21) jours pour procéder à la liquidation et sa transmission au comptable chargé du paiement avec copie à l'organisme chargé du contrôle externe.

Les copies des décomptes provisoires doivent être transmises au Ministère en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Le délai maximum accordé au comptable assignataire pour le règlement des acomptes est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception des décomptes ou factures transmis par le chef de service du marché.

32.2. Décompte final

Après la livraison et dans un délai maximum d'un (01) mois après la date de réception provisoire, le cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisées qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

Ce projet de décompte final, une fois rectifié par l'ingénieur et accepté par *le Chef de service du marché* devient final. Il sert à l'établissement de l'acompte pour solde du marché, établi dans les mêmes conditions que celles définies pour l'établissement des décomptes mensuels.

Le cocontractant de l'administration doit dans un délai maximal d'un mois suivant la date de cette notification, renvoyer le décompte final revêtu de sa signature sans ou avec réserves, ou faire connaître les raisons pour lesquelles il refuse de signer.

Dans le cas où le cocontractant signe avec réserve ou ne signe pas le décompte final, les motifs de ce refus ou de ces réserves doivent être exposés par le cocontractant dans un mémoire récapitulatif de toutes les réclamations dont il revendique le paiement, accompagné des justificatifs nécessaires, et transmis à l'Ingénieur dans le même délai que ci-dessus, sous peine de forclusion.

Le règlement du différend intervient alors selon les dispositions du code des marchés publics et du CCAG en vigueur.

32.3. Décompte général et définitif

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des fournitures, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché et libère le cocontractant et le maître d'ouvrage de toutes leurs obligations, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

La transmission du décompte général et définitif ou de la dernière facture à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant

Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final.

32.4. Règlement en cas de groupement d'entreprises et de sous-traitance

Sans objet

Article 33- Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues et calculés conformément aux dispositions des articles 166 et 167 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics par application de la formule :

$L = M \times (n/360) \times (i)$ dans laquelle :

M = Montant TTC des sommes dues au titulaire ; N = Nombre de jours calendaires de retard ; i = Taux débiteurs des entreprises à la BEAC majoré d'un (01) point ou taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de la monnaie considérée majoré au plus d'un (01) point, selon le cas.

Article 34 -Pénalités

A. Pénalités de retard

34.1. En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

a. *Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;*

b. *Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.*

34.2. Pour les marchés à tranches conditionnelles, les délais et montant à prendre en compte sont ceux de la tranche considérée.

B Pénalités particulières

34.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, entre autres :

- Remise tardive du cautionnement définitif : 20 000 F CFA par jour de retard, plafonné à 200 000 F CFA.

34.4 En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités (retard et particulière) ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base *et de ses avenants éventuels* sous peine de résiliation. Toute remise de pénalités ne peut intervenir qu'après avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics requis par le Maître d'Ouvrage.

Article 35 Règlement en cas de groupement d'entreprises et de sous-traitance

Sans objet

Article 36- Régime fiscal et douanier

Le marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur dans la république du Cameroun. Le marché est conclu toutes taxes comprises, conformément à la loi n° du Portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exerciceet au Code Général des Impôts qui définissent les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché:
 - Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
 - Des droits et taxes communaux,
 - Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que le cocontractant impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Sauf mention spécifique contraire figurant au Marché, le cocontractant devra supporter et payer tous droits, taxes, impôts et charges lui incombant ainsi qu'à ses sous-traitants.

Article 37- Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 38- Résiliation du marché

38.1 Le marché est résilié de plein droit dans l'un des cas suivants :

- a. Décès du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant droits pour la continuation des prestations ;
- b. Faillite du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut accepter s'il y a lieu, des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- c. Liquidation judiciaire, si le co-contractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- d. En cas de sous-traitance, de cotraitance ou de sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ;
- e. Défaillance du cocontractant de l'Administration dûment notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage par ordre de service valant mise en demeure et la carence constatée ;
- f. Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- g. Variation importante des prix dans les conditions définies par le cahier des clauses administratives générales, suite à la modification des conditions économiques ou des quantités initiales du marché ;
- h. Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

38.2 Le marché peut également être résilié dans les conditions stipulées dans le CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- a. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- b. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
- c. Ajournement ou interruption prolongée décidée par le Maître d'Ouvrage,
- d. Non-paiement persistant des prestations
- e. Motif d'intérêt général

38.3 Le marché peut également être résilié dans les conditions stipulées dans le CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- a. En cas de force majeure et après avis de l'Autorité chargée des marchés publics en l'absence de toute responsabilité du cocontractant de l'administration sans préjudice des indemnités auxquels ce dernier peut prétendre ;
- b. Non-paiement persistant des prestations

Article 39- Cas de force majeure

Le titulaire de la Lettre Commande ne sera pas tenu responsable des retards imputables à un cas de force majeure. Dans un tel cas, le cocontractant avertira le Maître d'ouvrage par écrit, dans les 10 jours suivant l'apparition du cas de force majeure et il donnera une estimation des retards en résultant. Chaque fois qu'un cas de force majeure provoquera un retard, le titulaire du marché aura droit, si le Maître d'ouvrage le juge réel, à une prorogation des délais

Aux fins du présent marché, la « force majeure » désigne un événement imprévisible empêchant le cocontractant d'exécuter son obligation

Les cas de force majeure seront constatés conformément aux dispositions du CCAG. Il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le caractère de force majeure et les justificatifs fournis.

Article 40- Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente.

Article 41- Edition et diffusion du présent marché

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du prestataire et transmis au Maître d'Ouvrage.

Article 42 et dernier : Validité et Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant.

PAGE N° ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° ____ /LC/SODECAO/CIPM/2026 DU
PASSE APRES DEMANDE DE COTATION N° ____ /DC/SODECAO/CIPM/2026 DU
 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LA
 REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
 (SODECAO).

LIEU DE LIVRAISON : SODECAO-SIEGE YAOUNDE

DELAI DE LIVRAISON : 25 JOURS CALENDAIRES

MONTANTS ENFCFA

	Montant
HTVA	
T.V.A.	
AIR	
TTC	
Net à mandater	

Lu et accepté par le Cocontractant

Ville, date

Autorité contractante

Le Maître d'Ouvrage

Ville, date

Enregistrement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

**PIECE N°8 : MODELES OU FORMULAIRES DES PIECES A UTILISER PAR LE
SOUSMISSIONNAIRE**

TABLE DES MODELES

Annexe n°1: Modèle de lettre de soumission

Annexe n°2: Modèle de cautionnement de soumission

Annexe n° 3: Modèle de cautionnement définitif

Annexe n°4: Modèle de cautionnement de bonne exécution (retenue de garantie)

Annexe n°5: cadre du planning de livraison

Annexe n°6: Modèle de lettre de soumission de la proposition technique

Annexe n°7: Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n°8: Références du candidat

ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné _____ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ⁽⁸⁾ _____ dont le siège social est à _____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° _____ [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de _____ mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____ Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____ le _____

Signature :

Nom du signataire : _____

En qualité de : _____ dûment autorisé à
signer les soumissions pour et au nom de ⁽⁹⁾ _____

⁽⁸⁾Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾Annexer la lettre de pouvoirs

ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ou le prestataire _____, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour *[rappeler l'objet de l'appel d'offres]*, ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* francs CFA,

Nous _____ *[nom et adresse de la banque]*, représentée par _____ *[noms des signataires]*, ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ; Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet ou refuse de souscrire le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans ledit marché.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité. Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

Fait à _____, le _____.

[Signature de la banque]

[NB : ce cautionnement doit être acquitté à la main par la banque]

ANNEXEN°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que _____ [nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de banque], représentée par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

_____, le _____

[Signature de la banque]

ANNEXEN°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier : _____

Référence du Cautionnement : N° _____

Adressée *[indiquer le Maître d'Ouvrage]*

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage»

Attendu que _____ *nom et adresse du fournisseur ou du prestataire*], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de *[indiquer l'objet des prestations]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à *[pourcentage inférieur à 10% à préciser]* du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ *adresse organisme financier*], représentée par _____ *noms des signataires*], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de _____ *[en chiffres et en lettres]*, correspondant à *[pourcentage inférieur à 10% à préciser]* du montant du marché ⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il

se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à *[pourcentage inférieur à 10% à préciser]* du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

Fait à _____, le _____

[Signature de l'Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des prestations et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.

ANNEXE N° 5 : CADRE DU PLANNING DE LIVRAISON

Note sur la présentation des plannings

Les quantités, les rendements journaliers, la durée d'exécution des prestations et les ralentissements voire, les interruptions, devront ressortir clairement des plannings.

Le planning financier qui découle du planning des prestations devra indiquer mois par mois, les et montants prévisionnels des décomptes de prestations par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base et éventuellement la solution variante.

[Les cadres des plannings à préparer et insérer dans le Dossier d'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage] **A. Préciser la nature de l'activité**

	[Mois ou semaines à compter du début de la mission]												
Activité (tâche)													

ANNEXE N°6 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse du maître d'ouvrage]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant
habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

ANNEXE N° 7 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du
soumissionnaire

ANNEXE N°8 :. REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage : Date d'achèvement :	Valeur approximative des services
(mois/année) (mois/année)	(en francs CFA HT) :
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 229 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°9 : CHARTE D'INTEGRITE

LE « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « MAÎTRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
 - 1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.3) avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande :
 - 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif

ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises .

6. Nous autorisons le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer la citation pour et au nom de : _____

En date du _____ **jour de** _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00

Email : sodecao.dg@gmail.com

Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00

Email : sodecao.dg@gmail.com

website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

**PIECE N°10 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES
SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION : _____

Le « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « **Maître d'Ouvrage** »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution De la lettre commande :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre entreprise les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des prestations respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter, chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous autorisons le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de : _____

En date du _____

jour de _

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°11 : JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

COPIE CERTIFIE DU VISA DE MATURITE

Visa de maturité ou Justificatif des études préalables

1. Joindre l'étude préalable ou le visa de maturité :

2. Indiquer:

2.1. La date;

2.2. Les références du marché ;

2.3. Description des études: (pour les projets de moindre envergure une note de présentation peut être rédigée sous forme d'études préalable à condition de bien ressortir la détermination des coûts et spécifications techniques).

N.B 1/ Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO.

2/ Le président de la commission des marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisée

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION

BP : 1651 Yaoundé – TEL : +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
Site web : www.sodecao.cm

PO. Box: 1651 Yaoundé – TEL: +237 222 30 71 00
Email : sodecao.dg@gmail.com
website : www.sodecao.cm



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/SODECAO/CIPM/2026 DU 29 OCTOBRE 2026 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : LIGNE 244150

DOSSIER DE CONSULTATION

**PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS**

I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834;
2. Acces Bank Cameroon BP 0000 Yaoundé
3. Banco National de Guinee Equatorial (BANGE Bank Cameroun)BP 34 692 Yaoundé
4. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN, BP 2933 Douala;
5. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK), BP 600 Douala;
6. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT, BP 1925 Douala ;
7. CIT BANK Cameroun (CITI Group), BP 4571 Douala;
8. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON, BP 4004 Douala ;
9. Crédit communautaire d'Afrique Bank (CCA-Bank), BP 6578 Yaoundé
10. ECOBANK CAMEROUN, BP 582 Douala ;
11. La Régionale Bank BP 30145 Yaoundé
12. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK, BP 6578 Yaoundé
13. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN, BP 300 Douala ;
14. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN, BP 4042 Douala
15. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON, BP 1784 ;
16. UNION BANK OF CAMEROON, BP 15669 Douala ;
17. UNITED BANK FOR AFRICA., BP 2088 Douala ;
18. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B.P. 12962 YAOUNDE ;

II- Compagnies d'assurances

1. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala ;
2. ACTIVA ASSURANCES , BP 12970 Douala ;
3. ATLANTIQUE ASSURANCES S .A., B.P. 2933 Douala ;
4. ZENITH INSURANCE S.A., BP 1540 Douala ;
5. PRO-ASSUR S.A , BP 5963 Douala ;
6. Prudential Beneficial General Insurance SA BP 2328 Douala
7. Royal ONYX Insurance Cie BP 12230 Douala
8. AREA ASSURANCES S.A, B.P 1531 Douala ;
9. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
10. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759 Douala ;
11. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
12. SAHAM ASSURANCES Cameroun S.A., B.P. 11315 Douala.